

aux nouvelles données et, dans l'intervalle, on a dirigé vers les États-Unis des commandes initiales considérables pour du matériel que le Canada produirait lui-même plus tard. La décision de produire au Canada des modèles d'avions qui existaient déjà aux États-Unis a nécessité également l'orientation vers ce pays de commandes importantes de pièces et d'organes, notamment les moteurs et les appareils électroniques.

Lorsque la production canadienne battra son plein, il faudra peut-être continuer à importer certains articles comme les chars d'assaut, puisque les besoins du pays ne justifient pas l'établissement d'une usine pour chaque genre de matériel. La marche à suivre générale à l'égard de la production de défense au Canada et aux États-Unis est fondée sur la "Déclaration de principes concernant la coopération économique" signée par le gouvernement du Canada et celui des États-Unis le 1^{er} octobre 1950. Cette déclaration établit entre autre que "nos deux gouvernements coopéreront sous tous les rapports possibles, et dans le cadre de leurs pouvoirs exécutifs respectifs, en vue de coordonner les efforts économiques des deux pays pour la défense commune et d'utiliser la production et les ressources des deux pays de manière à obtenir l'ensemble des résultats le plus avantageux".

En conformité de cette ligne de conduite, le Canada continuera d'importer certains produits des États-Unis, mais le contrat n'est pas unilatéral. Le gouvernement des États-Unis, pour sa part, achètera certains avions des établissements canadiens, ce qui permet à ces derniers de bénéficier des avantages de la production à plein rendement. Les avions en question sont le chasseur à réaction F-86E, l'avion d'instruction Harvard, le Beaver et le transport d'instruction T36-A. Le Canada fabrique également des canons pour le compte des États-Unis, soit le canon de 3 pouces, calibre 50, pour la marine et le canon de 120 mm. Le gouvernement des États-Unis a placé au Canada des commandes d'explosifs pour des étuis d'obus de 90 mm, de certains genres de munitions pour des armes portatives, ainsi que de matériel radar mobile.

2.—Répartition des commandes du gouvernement canadien pour la défense, par pays, années terminées le 31 mars 1950-1952

NOTA.—Comprend les commandes d'articles finis, ainsi que les contrats d'aide en immobilisation placés chez les producteurs primaires.

Pays	1949-1950	1950-1951	1951-1952	1951-1952, par trimestre			
				Avril-juin	Juillet-septembre	Octobre-décembre	Janvier-mars
Valeur							
(milliers de dollars)							
Canada.....	222,423	657,449	1,446,386	287,024	435,791	308,579	415,982
États-Unis.....	15,229	99,090	415,780	177,671	163,423	58,773	15,913
Royaume-Uni.....	5,205	8,143	39,228	1,977	4,476	24,327	8,448
Autres pays.....	57	83	14	5	—	3	6
Total.....	242,914	764,765	1,901,408	466,677	603,699	391,682	439,449
Pourcentages							
Canada.....	91.5	86.0	76.0	61.5	72.2	78.8	94.5
États-Unis.....	6.3	12.9	21.9	38.1	27.1	15.0	3.6
Royaume-Uni ¹	2.2	1.1	2.1	0.4	0.7	6.2	1.9
Total.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

¹ Comprend les commandes placées dans d'autres pays, commandes qui n'ont jamais dépassé un quartième de 1 p. 100 du total.